



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

ID : 081-218101632-20230412-2023_DEL32-DE



Séance du 12 AVRIL 2023

2023 / 02 / 19

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

| | |
|-------------|------|
| EN EXERCICE | : 33 |
| PRESENTS | : 22 |
| REPRESENTES | : 11 |
| ABSENT | : 00 |
| VOTANTS | : 33 |

Date de Convocation : 05 Avril 2023

Date d’Affichage : 05 Avril 2023

Secrétaire de Séance : Michel BERBESSOU

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, IOUALALEN Valentin, ESTRABAUD Guy.

Etaient absents représentés :

ALBERT Corine par Agnès MAUREL
ROQUES Christine par Laurent MONNIER
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par Karine LOUP
CHABBERT Cécile par Janine BARENS
ASSÉMAT Clothilde par André AMALRIC
CAUQUIL Fabrice par Wilfried PÉNÉLA
MARTY-MARINONE Evelyne par Séverine ARMERO
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
CARAGUEL Fabienne par Françoise ROUQUETTE
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT
CÈNES Frédéric par Olivier FABRE

OBJET : Pose de repères de crues – convention avec le Syndicat Mixte du bassin de l’Agout

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, notamment son article 42,

CONSIDERANT le Plan de Gestion des Risques Adour-Garonne courant pour la période 2022-2027, id d'Agglomération de Castres-Mazamet comme un *Territoire à risque d'inondation*, notamment son objectif stratégique D2.7 visant à développer la culture du risque inondation au moyen de l'installation de repères de crues

CONSIDERANT les statuts et compétences du Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, organisme local chargé de l'animation et de la concertation pour la gestion et la protection de la ressource en eau du bassin de l'Agout, organisme en charge de la GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

CONSIDERANT le projet de convention, annexé à la présente délibération, fixant les modalités partenariales de pose et d'entretien des repères de crues sur le territoire communal ainsi que de panneaux d'information visant à développer la culture du risque ;

CONSIDERANT que ces repères seront enregistrés auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de l'Occitanie et seront intégrés au Plan Communal de Sauvegarde en cours de réalisation ;

DECIDE, après en avoir délibéré :

- D'approuver la convention figurant en annexe et formalisant le partenariat ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document afférent à ce projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance



Michel BERBESSOU



Le Maire,



Olivier FABRE.

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*